

Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)

Chaque lycée public disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur a l'obligation de conclure une convention avec un ou plusieurs Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).

La convention actuelle, renouvelée à la rentrée 2015 et commune aux universités et aux lycées publics et privés sous contrat, a pour objet de faciliter les passerelles ou les poursuites d'études des étudiant·es de CPGE vers les formations universitaires. Son but est de créer un dispositif harmonisé au sein de l'académie de Rennes afin d'apporter aux étudiant·es de CPGE une aide et une sécurisation dans la construction de leurs parcours, ainsi qu'une égalité de traitement dans la validation de leurs études.

L'université Rennes 2 a signé une convention de partenariat avec 10 lycées de l'académie de Rennes et 2 lycées hors académie :

- le lycée La Pérouse-Kerichen de Brest
- le lycée Vauban de Brest
- le lycée Jean-François Millet de Cherbourg-Octeville (**uniquement** pour le cursus Humanités parcours Culture Classique et Modernité Européenne)
- le lycée Dupuy-de-Lôme de Lorient
- le lycée Cornouaille de Quimper
- le lycée Chateaubriand de Rennes
- le lycée de La Salle de Rennes
- le lycée Saint-Vincent de Providence de Rennes
- le lycée Renan de Saint-Brieuc
- le lycée Rabelais de Saint-Brieuc
- le lycée Fustel de Coulanges de Strasbourg (**uniquement** pour le cursus Histoire)
- le lycée Saint-François-Xavier de Vannes.

Les étudiant·es de CPGE de ces 12 établissements souhaitant poursuivre leurs études à l'université de Rennes 2 doivent faire valider les parcours et les crédits obtenus dans leur lycée par une commission mixte lycée/université Rennes 2 qui se réunit en fin d'année universitaire.

Procédure d'inscription parallèle à l'Université Rennes 2

Désormais, tous les étudiant·es inscrits dans une CPGE prennent obligatoirement une inscription administrative dans une **formation proposée** par l'une des universités ayant conclu une convention avec leur lycée.

Cette inscription emporte paiement [des droits d'inscription](#).

Vous êtes néo-bachelier·e et inscrit·e en première année de CPGE, la procédure d'inscription à l'université Rennes 2 se déroule sur deux périodes :

- connexion sur le serveur [OPI CPGE](#)
- pré-inscription sur le **formulaire en ligne en bas de cette page** sur lequel vous mentionnerez votre/vos choix de filière à Rennes 2

- Acquiescement de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et Campus) sur le site [etudiant.gouv.fr](#)
- inscription administrative sur le site <https://primoweb.univ-rennes2.fr/ident1.jsf>

Vous êtes inscrit·e en deuxième ou troisième année de CPGE, la procédure d'inscription se déroule comme suit :

- Acquiescement de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et Campus) sur le site [etudiant.gouv.fr](#)
- inscription administrative sur le site [Apoweb](#) si vous étiez inscrit·e à l'université Rennes 2 durant l'année universitaire 2022/2023
- demande d'un dossier d'inscription "papier" auprès de [salome.barrau \[at\] univ-rennes2.fr](mailto:salome.barrau[at]univ-rennes2.fr) ([salome\[dot\]barrau\[at\]univ-rennes2\[dot\]fr](mailto:salome[dot]barrau[at]univ-rennes2[dot]fr)) si vous n'avez jamais été inscrit·e à l'université Rennes 2 auparavant



Message d'état

Le formulaire de préinscription pour les CPGE est à présent fermé.

Contact
Salomé Barrau

Direction des Études et de la Vie Universitaire

0299141182
salome.barrau@univ-rennes2.fr

Fichiers associés

[Procédure d'inscription 2023/2024 des élèves néo-bachelier·es de 1re année de CPGE](#)

[Procédure d'inscription 2023/2024 des élèves des CPGE déjà inscrit·es à l'Université Rennes 2 durant l'année 2022/2023](#)